



Distr. générale 2 novembre 2017 Français

Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017 Point 5 de l'ordre du jour provisoire Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes

et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

Organe subsidiaire de mise en œuvre Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Rapport du Comité exécutif du Mécanisme
international de Varsovie relatif aux pertes
et préjudices liés aux incidences
des changements climatiques

Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques

Additif*

Résumé

Le présent additif au rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques renferme les recommandations du Comité exécutif de la Conférence des Parties. Il fait aussi le point sur les travaux accomplis par le Comité exécutif entre août 2017 et octobre 2017, et donne des informations sur les questions d'organisation et de procédure pour la période considérée. Le plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif est présenté dans l'annexe.

^{*} Le présent document a été soumis tardivement afin que puissent y figurer les renseignements les plus récents sur les travaux du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.







Table des matières

			Paragraphes	Page			
I.	Rec	commandations à la Conférence des Parties	1	3			
II.	Pro	grès accomplis dans la mise en œuvre	2-11	4			
	A.	Plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif	2-7	4			
	B.	Centre d'échange d'informations sur le transfert des risques	8-9	4			
	C.	Meilleures données scientifiques disponibles	10-11	5			
III.	Que	estions d'organisation et de procédure	12-16	5			
	A.	Réunion, atelier et manifestation parallèle du Comité exécutif	12-15	5			
	B.	Élection du Bureau	16	5			
Annexes							
	Plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsov relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques						

2 GE.17-19300

I. Recommandations à la Conférence des Parties

- 1. Sur la base des travaux qu'il a entrepris en 2017, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques a décidé de transmettre les recommandations ci-après à la Conférence des Parties (COP), pour examen, par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). La COP pourrait :
- a) Saluer les progrès réalisés par le Comité exécutif dans l'exécution de son premier plan de travail biennal et des mandats découlant de la décision 1/CP.21;
- b) Remercier les Parties, les organes et les organisations de soutenir les travaux du Comité exécutif, notamment au travers des partenariats et de la collaboration noués, et les encourager à poursuivre dans cette voie ;
 - c) Saluer le plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif;
- d) Noter que le Comité exécutif évaluera les progrès accomplis dans l'exécution de son plan de travail quinquennal glissant en 2020, puis à intervalles réguliers à des réunions postérieures;
- e) Inviter à nouveau les organes constitués en vertu de la Convention à continuer d'intégrer dans leurs travaux des mesures susceptibles de prévenir, de réduire et de prendre en compte les pertes et les préjudices liés aux effets néfastes que les changements climatiques peuvent avoir sur les pays en développement particulièrement vulnérables, les populations vulnérables et les écosystèmes dont ils dépendent ;
- f) Encourager à nouveau les Parties à intégrer ou à continuer d'intégrer, s'il y a lieu, dans la planification et les actions pertinentes, l'examen des phénomènes météorologiques extrêmes ou des phénomènes qui se manifestent lentement, des pertes autres qu'économiques, de la mobilité des êtres humains, notamment des déplacements, des migrations et de la réinstallation planifiée, ainsi que de la gestion globale des risques, selon que de besoin, et encourager les acteurs concernés à soutenir de tels efforts ;
- g) Encourager les Parties intéressées à créer un point de contact des pertes et des préjudices par l'intermédiaire de leur centre national de liaison pour la Convention, tel que prévu au paragraphe 4 d) de la décision 4/CP.22, et encourager encore les Parties à participer aux réunions du Comité exécutif en qualité d'observateurs ;
- h) Inviter les organismes des Nations Unies et les autres institutions, entités et institutions spécialisées compétentes, les chercheurs, la société civile et le secteur privé, selon qu'il conviendra, à intensifier leur coopération et leur collaboration avec le Comité exécutif, notamment à travers des partenariats, à propos de thèmes se rapportant aux moyens de prévenir, de réduire et de prendre en compte les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestent lentement ;
- i) Inviter les institutions et organisations de recherche compétentes à partager avec le Comité exécutif leurs données et principales constatations sur les phénomènes qui se manifestent lentement, notamment à l'occasion de manifestations organisées par celui-ci, afin de mieux connaître et comprendre ces phénomènes ;
- j) Prendre note des incidences budgétaires des activités à mener et demander instamment aux Parties et aux autres organisations de fournir des ressources suffisantes pour permettre l'exécution dans les délais du plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif.

GE.17-19300 3

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre

A. Plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif

- 2. Dans le domaine d'action 9 du plan de travail biennal initial du Comité exécutif¹, la COP a confié à celui-ci la tâche d'élaborer un plan de travail quinquennal glissant qu'elle examinerait à sa vingt-deuxième session. À cette session, la COP a approuvé le cadre indicatif du plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif, afin qu'il serve de base à l'élaboration des activités correspondantes dès la première réunion que le Comité tiendrait en 2017, en tenant compte des contributions pertinentes des Parties et des organisations compétentes².
- 3. Le Comité exécutif a commencé ses travaux sur l'élaboration de ces activités à sa cinquième réunion³ et les a achevés à sa sixième réunion, laquelle a été précédée d'un atelier de facilitation de deux jours organisé à huis clos.
- 4. Les résultats de l'atelier mentionné aux paragraphes 3 ci-dessus et 13 ci-après ont été présentés le premier jour de la sixième réunion du Comité exécutif pour que les observateurs puissent apporter des contributions supplémentaires ciblées, qui ont permis à celui-ci de poursuivre l'examen des activités susceptibles de figurer dans son plan de travail quinquennal glissant.
- 5. Les activités inscrites dans le plan de travail quinquennal glissant qui a été approuvé par le Comité exécutif sont présentées dans l'annexe. Leur exécution dépendra de la disponibilité de ressources financières supplémentaires.
- 6. Les observations et les contributions des Parties⁴ ont été prises en compte dans l'élaboration des activités inscrites dans le plan de travail quinquennal glissant et en guideront l'exécution selon que de besoin.
- 7. Le Comité exécutif inscrira comme point permanent de l'ordre du jour de ses futures réunions l'examen des questions transversales et des besoins découlant de l'exécution de son plan de travail quinquennal glissant.

B. Centre d'échange d'informations sur le transfert des risques

- 8. Conformément au plan de mise en œuvre⁵ des dispositions prévues au paragraphe 48 de la décision 1/CP.21, à sa sixième réunion, le Comité exécutif a examiné une version beta du centre d'échange d'informations sur le transfert des risques censé servir de source centrale de données sur l'assurance et le transfert des risques. Les exemples donnés concernant les connaissances disponibles sur le centre et les fonctions assurées par celui-ci ont été bien accueillis, notamment l'espace interactif « Risk Talk » (Parlons risques)⁶.
- 9. Les avis et les contributions supplémentaires des observateurs et du Comité exécutif seront pris en compte par le secrétariat et par les partenaires du Comité exécutif qui s'occupent de la mise au point et de la gestion de l'espace interactif, afin de poursuivre la mise en place du centre d'échange d'informations sur le transfert des risques en vue de son lancement officiel à la vingt-troisième session de la COP.

4 GE.17-19300

¹ Voir le document FCCC/SB/2014/4, annexe II.

² Décision 3/CP.22, par. 3.

³ Voir le document FCCC/SB/2017/1, chap. III.C, pour de plus amples informations sur les travaux correspondants menés à la cinquième réunion.

⁴ Consultables à l'adresse http://unfccc.int/10064.

⁵ http://unfccc.int/files/adaptation/groups_committees/loss_and_damage_executive_committee/ application/pdf/clearing_house_concept_paper_excom_4.pdf.

⁶ http://unfccc-clearinghouse.org/ (au 24 octobre 2017, le site Web n'avait pas encore été lancé).

C. Meilleures données scientifiques disponibles

- 10. Comme suite à la recommandation formulée au paragraphe 4 c) de la décision 4/CP.22, à sa sixième réunion, le Comité exécutif a poursuivi l'examen des moyens d'améliorer l'accès aux groupes, organes et compétences scientifiques et techniques pertinents. Il prévoit ainsi de participer à la réunion du groupe de travail conjoint SBSTA-Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁷ et à une réunion informelle du Président du SBSTA avec Earth Observation Community qui se tiendra pendant la vingt-troisième session de la COP.
- 11. À sa sixième réunion, le Comité exécutif a mis en place un groupe intersessions de membres intéressés afin de continuer à examiner les relations futures avec le GIEC.

III. Questions d'organisation et de procédure

A. Réunion, atelier et manifestation parallèle du Comité exécutif

- 12. La sixième réunion du Comité exécutif s'est tenue du 11 au 13 octobre 2017 à Bonn. Elle était ouverte aux observateurs. Les enregistrements des discussions plénières et la documentation sont disponibles en ligne sur demande, afin de garantir la transparence des trayaux du Comité⁸.
- 13. La sixième réunion du Comité exécutif a été précédée d'un atelier à huis clos afin d'avancer dans l'élaboration des activités inscrites dans le plan de travail quinquennal glissant. L'atelier a eu lieu les 9 et 10 octobre 2017 à Bonn, comme convenu à la cinquième réunion du Comité⁹.
- 14. À sa sixième réunion, le Comité exécutif a confirmé les dispositions prises pour la manifestation parallèle¹⁰ prévue le 9 novembre 2017 pendant la vingt-troisième session de la COP¹¹. Le thème en est l'innovation dans le financement des risques liés aux phénomènes qui se manifestent lentement. L'objectif de la manifestation est de tirer des enseignements de l'examen des caractéristiques des instruments financiers et de formes innovantes de collaboration et de partenariat, afin d'améliorer les mesures et l'appui qui prennent en compte ces risques. Sa tenue sera précédée d'une campagne de sensibilisation à ces phénomènes qui s'étalera sur trois jours.
- 15. Le Comité exécutif a décidé de tenir ses réunions ordinaires de 2018 pendant les périodes suivantes : la semaine du 12 mars pour sa septième réunion et la semaine du 17 septembre pour sa huitième réunion.

B. Élection du Bureau

16. En application de l'alinéa b) du paragraphe 11 de la décision 2/CP.20, le Comité exécutif a élu, par consensus, M. Thomas de Lannoy Coprésident du Comité exécutif 12.

GE.17-19300 5

⁷ Voir http://unfccc.int/science/workstreams/cooperation_with_the_ipcc/items/1077.php.

⁸ Tous les documents, exposés, enregistrements et résumés des résultats pour chaque point de l'ordre du jour de la sixième réunion du Comité exécutif sont consultables sous http://unfccc.int/9073.

⁹ Voir le résumé des décisions adoptées à la cinquième réunion du Comité exécutif à l'adresse http://unfccc.int/files/adaptation/groups_committees/loss_and_damage_executive_committee/applicat ion/pdf/excom_5_summary_decisions_24_mar.pdf.

La manifestation parallèle se déroulera dans le cadre de l'activité e) du domaine d'action 7 du plan de travail biennal initial du Comité exécutif.

¹¹ Pour de plus amples informations sur la manifestation parallèle, voir http://unfccc.int/10502.

Pour connaître la composition actuelle du Comité exécutif, voir http://unfccc.int/8806. M. de Lannoy a remplacé M^{me} Monika Antosik.

Annexe

Plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

- 1. Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques présente le plan de travail quinquennal glissant. Le plan de travail sera exécuté dans le contexte de l'Accord de Paris, des décisions 1/CP.16, 3/CP.18, 2/CP.19, 2/CP.20, 1/CP.21, 2/CP.21, 3/CP.22 et 4/CP.22 ainsi que des futures décisions pertinentes, et mettra en œuvre les trois fonctions ci-après du Mécanisme international de Varsovie¹:
- a) Améliorer la connaissance et la compréhension des démarches globales en matière de gestion des risques afin de remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, y compris des phénomènes qui se manifestent lentement;
- b) Consolider le dialogue, la coordination, la cohérence et les synergies entre les acteurs concernés ;
- c) Favoriser l'action à engager et l'appui à fournir, notamment en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, afin de remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques.
- 2. Le plan de travail tiendra également compte, de manière transversale :
- a) Des mesures visant à compléter et à mettre à profit les travaux d'autres organismes relevant ou non de la Convention ainsi qu'à les mobiliser ;
- b) Des pays en développement particulièrement vulnérables, des couches de la population qui sont déjà vulnérables en raison de leur situation géographique, de leur situation socioéconomique, de leurs moyens de subsistance, de leur sexe, de leur âge, de leur statut d'autochtone ou de minorité, ou de leur handicap, et des écosystèmes dont ils dépendent;
- c) Du rôle du développement durable, notamment des cadres politiques et réglementaires favorables ;
- d) Des phénomènes susceptibles de causer des pertes et préjudices irréversibles et permanents.
- 3. Les orientations stratégiques ci-après ont inspiré les activités élaborées :
- a) Intégrer les pertes et préjudices dans la politique et la pratique aux niveaux mondial et national ;
- b) Mettre l'accent sur les populations, les communautés, les pays en développement et les écosystèmes vulnérables ;
- c) Être mieux à même de prévenir, de réduire et de prendre en compte les pertes et préjudices ;
- d) Disposer de systèmes efficaces pour mettre en œuvre des mesures et fournir un appui.

¹ Décision 2/CP.19, par. 5.

6 GE.17-19300

N°	Activités	Résultats escomptés	Démarches éventuelles en matière de mise en œuvre (modalités potentielles)	Contributions indicatives nécessaires	Réunion(s) indicative(s) du Comité à laquelle/auxquelles l'activité est examinée/commencée
Sect	eur d'activité stratégique a) : Coopération et facilitat	ion renforcées concer	nant les phénomènes qui se m	anifestent lentement	
1	d'action 3 d) et e) du plan de travail biennal initial, qui consistent à évaluer et à formuler des recommandations visant à améliorer l'état des connaissances, afin de comprendre les phénomènes	Évaluation de l'état des connaissances et des capacités	Ateliers régionaux en collaboration avec d'autres parties prenantes	Observations Informations provenant	Septième réunion et réunions suivantes
		Formulation de Invitation à soumettre recommandations des observations	de la base de données		
			Collaboration avec des parties prenantes compétentes		
	En outre, en collaborant avec les parties prenantes compétentes, selon que de besoin :				
	a) Mettre en permanence à jour la base de données des organisations travaillant sur ces phénomènes et leurs travaux en cours, notamment les dispositifs institutionnels de gestion globale des risques;				
	b) Évaluer l'ampleur des travaux accomplis sur ces phénomènes et répertoriés par les partenaires dans la base de données correspondante ;				
	c) Évaluer les incidences régionales de ces phénomènes et trouver les moyens de combler les lacunes potentielles dans la capacité des organismes régionaux d'aider les pays à faire face à ces incidences;				
	d) Recenser les démarches permettant de combler ces lacunes et en établir la liste afin de prévenir, de réduire et de prendre en compte ces phénomènes.				

Activités inscrites dans le plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie

N°	Activités	Résultats escomptés	Démarches éventuelles en matière de mise en œuvre (modalités potentielles)	Contributions indicatives nécessaires	Réunion(s) indicative(s) du Comité à laquelle/auxquelles l'activité est examinée/commencée
2	Créer un groupe d'experts techniques pour améliorer le réservoir des connaissances relatives aux démarches visant à prendre en compte ces phénomènes et formuler des recommandations à ce sujet, afin de transformer ces connaissances en produits qui appuient les efforts déployés aux niveaux régional et national	Mise en place du groupe d'experts techniques	Inviter des experts ; définir le mandat ; convoquer des réunions d'experts ; recevoir des rapports du groupe d'experts ; réunir les résultats des essais et des projets pilotes réalisés par d'autres ; campagne de sensibilisation (par exemple, expo)	Décisions du Comité exécutif Liste d'experts	Septième et huitième réunions
3	Organiser une réunion technique, en coordination avec le groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques et le groupe d'experts techniques sur les phénomènes qui se manifestent lentement, en mettant l'accent sur les démarches en matière de rétablissement, de reconstruction et de perte permanente	Accroissement des connaissances sur les démarches en matière de rétablissement, de reconstruction et de perte permanente	Invitations à collaborer	Mandat de la réunion	Huitième et neuvième réunions
4	Faciliter l'élaboration et l'accessibilité des outils d'intégration de l'information sur les pertes et préjudices potentiels liés aux phénomènes qui se manifestent lentement dans les processus de planification et d'élaboration des politiques au niveau national	Prise en compte des informations dans les plans et politiques au niveau national	Mise au point d'outils, par exemple d'orientations, pour faciliter l'intégration	Contributions d'organes compétents, d'experts, de Parties et de réunions	Dixième et onzième réunions
		Mise au point d'outils accessibles			
	Activités prioritaires pour 2019-2021				
5	Définir les mesures de suivi qui conviennent				
Sect	eur d'activité stratégique b) : Coopération et facilitat	ion renforcées concerna	ant les pertes autres qu'écono	omiques	
1	Créer un groupe d'experts chargé d'élaborer des contributions et des recommandations visant à améliorer les données et les connaissances sur la réduction et la prise en compte des risques de pertes autres qu'économiques, notamment sur la manière de les intégrer dans la planification et l'élaboration	Rétablissement du groupe d'experts ; conseils, contributions et recommandations au Comité exécutif	Invitation d'experts ; définition du mandat ; convocation de réunions d'experts ; réception de rapports émanant du groupe d'experts	Décisions du Comité exécutif	Septième réunion et réunions suivantes

N°	Activités	Résultats escomptés	Démarches éventuelles en matière de mise en œuvre (modalités potentielles)	Contributions indicatives nécessaires	Réunion(s) indicative(s) du Comité à laquelle/auxquelles l'activité est examinée/commencée
	de mesures visant à remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques. Le groupe d'experts sera créé pour une durée initiale de deux ans pendant laquelle seront exécutées les activités énumérées plus bas				
2	Élaborer une stratégie de sensibilisation et les supports de connaissance/matériels de diffusion/principaux messages	Meilleures visibilité et compréhension des pertes autres qu'économiques	Comité exécutif et autres acteurs compétents, si nécessaire, avec le groupe d'experts sur les pertes autres qu'économiques : manifestations parallèles ; ateliers organisés avec des partenaires, selon que de besoin ; supports de connaissance, etc.	Comité exécutif, avec le groupe d'experts sur les pertes autres qu'économiques : manifestations parallèles ; ateliers ; produits de savoir	Huitième réunion
3	Inviter le groupe d'experts sur les pertes autres qu'économiques, en collaboration avec le Comité exécutif, à : a) Collecter et synthétiser des informations sur les outils disponibles pour évaluer les pertes autres qu'économiques ;	Collecte, synthèse et diffusion de l'information	Diffusion d'informations par des moyens appropriés, par exemple, les manifestations parallèles et le site Web de la Convention	Outils disponibles	Huitième réunion
	b) Diffuser ou rendre public ces informations, notamment au moyen du site Web de la Convention.				

Activités prioritaires pour 2019-2021

- Le groupe d'experts sur les pertes autres qu'économiques coopérera avec l'équipe spéciale sur les déplacements, selon que de besoin, afin d'élaborer des lignes directrices visant à prévenir, à réduire et à prendre en compte les pertes autres qu'économiques dans le contexte de la mobilité des êtres humains.
- Promouvoir les partenariats existants et/ou en créer de nouveaux et sinon coopérer avec les acteurs compétents dont les travaux portent sur les pertes autres qu'économiques.
- Inviter les partenaires à coordonner les activités de renforcement des capacités dans ce domaine aux niveaux régional et national pour recenser les besoins et l'appui en matière de capacités, afin d'aider les pays en développement à évaluer et à prendre en compte les pertes autres qu'économiques.

 N°

Activités

Réunion(s) indicative(s) du Comité

à laquelle/auxquelles l'activité

est examinée/commencée

1	Créer un groupe d'experts techniques pour améliorer la connaissance et la compréhension des démarches globales en matière de gestion des risques, notamment des questions liées au financement, aux données, à la technologie, au cadre réglementaire et au renforcement des capacités	Approbation de la constitution du groupe d'experts techniques et création de celui-ci	Invitation d'experts ; élaboration du mandat ; convocation de réunions d'experts ; réception de rapports émanant du groupe d'experts techniques	Approbation finale de la composition du Comité exécutif Affectation de ressources au service des réunions du groupe d'experts	Septième réunion
	Le groupe d'experts techniques aidera le Comité exécutif à : a) Recenser les lacunes et recenser ou élaborer des méthodes pouvant être utilisées par les gouvernements nationaux pour améliorer la connaissance et la compréhension des démarches globales en matière de gestion des risques, notamment des questions liées au financement, aux données, à la technologie, au cadre réglementaire et au renforcement des capacités, qui peuvent être intégrées aux plans d'action nationaux et autres processus pertinents, selon que de besoin ;	Recensement et/ou élaboration de méthodes permettant d'améliorer la connaissance et la compréhension des démarches globales en matière de gestion des risques	Recensement et/ou élaboration de méthodes et examen de questionnaires par le groupe d'experts techniques	Établissement des questionnaires et du résumé	Huitième réunion
	b) Compiler les observations et donner des conseils sur les révisions apportées à l'inventaire des démarches globales en matière de gestion des risques;	Inventaire révisé	Organisation des réunions du groupe d'experts par le secrétariat, qui compilera ses conseils et ses révisions	Organisation des réunions du groupe d'experts et conseils sur la révision de l'inventaire	Neuvième réunion
	c) Consulter des experts afin d'établir le document mentionné au titre de l'activité c) du domaine d'action 5 du plan de travail biennal initial et regrouper les données d'expérience et les	Document définissant clairement les domaines prioritaires	Recensement par le groupe d'experts techniques des domaines prioritaires en vue d'accroître les capacités et	Invitation à communiquer des informations en retour, en suivant les conseils du groupe	Neuvième réunion

les investissements

Résultats escomptés

Secteur d'activité stratégique c) : Coopération et facilitation renforcées concernant les démarches globales en matière de gestion des risques (y compris

Démarches éventuelles

(modalités potentielles)

en matière de mise en œuvre

Contributions indicatives

d'experts techniques

nécessaires

enseignements, et recenser les domaines prioritaires

¥
\mathbf{C}
\circ
CCC/
$\hat{\mathbf{x}}$
SB/
5
SB/201
\neg
$\overline{}$
$\overline{\mathbf{A}}$
5
Add.
7.

N°	Activités	Résultats escomptés	Démarches éventuelles en matière de mise en œuvre (modalités potentielles)	Contributions indicatives nécessaires	Réunion(s) indicative(s) du Comité à laquelle/auxquelles l'activité est examinée/commencée
	en vue d'accroître les capacités et les investissements, et les communiquer aux acteurs intéressés ;		Consultation d'experts par le groupe d'experts techniques	Compilation des informations reçues sur le document	
	d) Donner des informations sur les outils et les instruments portant sur les limites des démarches et des mesures globales actuelles en matière de gestion des risques afin de faciliter les processus de transformation ;	Meilleure compréhension des outils et instruments portant sur les limites des démarches et des mesures globales actuelles en matière de gestion des risques afin de faciliter les processus de transformation	Invitation à communiquer des informations sur les outils et les instruments portant sur les limites des démarches et des mesures globales actuelles en matière de gestion des risques afin de faciliter les processus de transformation	Compilation des informations reçues	Dixième réunion
	e) Déterminer comment le centre d'échange d'informations sur le transfert des risques peut appuyer les travaux du Comité exécutif et du groupe d'experts techniques et peut être renforcé.	Meilleure compréhension des mécanismes de transfert des risques Meilleure compréhension de la manière dont le centre d'échange d'informations contribue à appuyer les travaux du Comité exécutif et du groupe d'experts techniques	Inviter les partenaires du centre d'échange d'informations à partager des informations sur le recours au centre ainsi que sur les sujets et les questions abordés et tout autre type d'information pertinente, et les soumettre à l'examen du Comité	Recommandations et résumé	Dixième réunion
		Meilleure compréhension des besoins liés aux mécanismes de transfert des risques (grâce à l'analyse des sujets abordés,			

N°	Activités	Résultats escomptés	Démarches éventuelles en matière de mise en œuvre (modalités potentielles)	Contributions indicatives nécessaires	Réunion(s) indicative(s) du Comité à laquelle/auxquelles l'activité est examinée/commencée
		des questions posées et d'autres informations pertinentes soumises au centre d'échange d'informations)			
3	Le Comité exécutif invitera le Comité exécutif de la technologie à examiner des formes particulières de collaboration, en particulier : a) L'élaboration d'une note d'orientation conjointe, par exemple concernant les technologies pour les zones côtières ; b) Le recensement collaboratif d'experts techniques qui peuvent contribuer aux groupes d'experts et aux manifestations/réunions organisées par les deux organes ; c) Échange de contributions et de conseils entre les deux organes pour améliorer leurs travaux, notamment sur la manière dont des mesures	Portée et modalités de l'échange d'informations entre les deux groupes Mécanisme de recensement collaboratif d'experts techniques qui contribuent aux travaux sur les pertes et préjudices Méthode à suivre pour décider si une note	Convocation de réunions	Mandat	Septième réunion
	renforcées en matière de préparation et de consolidation de la résilience pourraient aider à réduire et à prévenir les pertes et préjudices.	d'orientation conjointe serait utile, et, dans l'affirmative, définition du mandat en vue de sa rédaction, notamment choix des auteurs			
4	Favoriser la participation des parties prenantes et le renforcement des capacités : a) Coordonner les travaux avec les organisations et programmes de recherche régionaux et mondiaux, comme l'OMM, selon que de besoin, pour faciliter le renforcement des capacités d'observation et d'évaluation des risques en matière de pertes et préjudices ;	Recensement des programmes de recherche régionaux et mondiaux propres à faciliter le renforcement des capacités d'observation et d'évaluation des risques en matière de	En collaboration avec le Comité exécutif, le groupe d'experts techniques établira une liste initiale des organisations et programmes de recherche régionaux et mondiaux compétents qui renforcent les capacités d'observation		Huitième réunion

N°	Activités	Résultats escomptés	Démarches éventuelles en matière de mise en œuvre (modalités potentielles)	Contributions indicatives nécessaires	Réunion(s) indicative(s) du Comité à laquelle/auxquelles l'activité est examinée/commencée
		pertes et préjudices Collaboration avec l'OMM sur les moyens de faciliter le renforcement des capacités d'observation et d'évaluation des risques en matière de pertes et préjudices Capacités renforcées d'observation et d'évaluation des risques	et d'évaluation des risques et fera le bilan des efforts actuels en matière d'observation et d'évaluation des risques Le groupe d'experts techniques collaborera avec les organisations et programmes de recherche compétents pour faciliter le renforcement des capacités d'observation et d'évaluation des risques		
	b) Inviter l'OMM à communiquer des informations sur l'interface utilisateur et son application à la conception et la mise en œuvre de démarches globales en matière de gestion des risques dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, et à diffuser ces informations auprès des utilisateurs concernés ;	Meilleure compréhension et connaissance de l'interface utilisateur et des autres outils, disponibles par l'intermédiaire de l'OMM, qui appuient la conception et la mise en œuvre de démarches globales en matière de gestion des risques par les utilisateurs concernés	L'OMM est invitée à communiquer des informations au Comité exécutif sur l'interface utilisateur (et d'autres activités pertinentes de l'OMM) et son application à l'appui de la gestion globale des risques, et à les diffuser auprès des utilisateurs concernés		Huitième réunion
	c) Inviter les organisations et organismes compétents relevant ou non de la Convention à examiner les moyens de renforcer les capacités de prendre en compte les pertes et préjudices, notamment les démarches visant à renforcer	Recensement des besoins en matière de renforcement des capacités, selon que de besoin			Huitième réunion

N°	Activités	Résultats escomptés	Démarches éventuelles en matière de mise en œuvre (modalités potentielles)	Contributions indicatives nécessaires	Réunion(s) indicative(s) du Comité à laquelle/auxquelles l'activité est examinée/commencée
	les capacités des gouvernements régionaux,				

nationaux, infranationaux et locaux de prendre en compte les pertes et préjudices

Activités prioritaires pour 2019-2021

- 5 Favoriser l'élaboration et la diffusion, si nécessaire, d'orientations portant sur :
 - a) La création de profils globaux de risque, le recensement d'options pour concevoir et réaliser des évaluations des risques pilotées par les pays au niveau national, notamment en vue de l'établissement d'inventaires d'actifs ;
 - b) Les stratégies et démarches de gestion des risques/la qualité des plans et de la planification en matière d'intervention d'urgence ;
 - c) Les solutions relatives à l'assurance des risques climatiques.
- Recenser les stratégies de sensibilisation, les supports de connaissance correspondants et les moyens d'améliorer la compréhension des démarches globales en matière de gestion des risques, qui seront rendues accessibles aux gouvernements nationaux et utilisées par ceux-ci.

Secteur d'activité stratégique d) : Coopération et facilitation renforcées concernant la mobilité des êtres humains, notamment les migrations, les déplacements et la réinstallation planifiée

1	Maintenir l'équipe spéciale sur les déplacements créée par le Comité exécutif pour élaborer des recommandations sur des démarches intégrées visant à prévenir, réduire et prendre en compte les déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques, en donnant suffisamment de temps à l'équipe spéciale pour formuler toutes ses recommandations	Maintien de l'équipe spéciale sur les déplacements ; examen des conseils, des contributions et des recommandations adressés au Comité exécutif	Convocation de réunions ; réception de rapports émanant de l'équipe spéciale sur les déplacements	Décisions du Comité exécutif	Huitième réunion
2	Rendre compte de la suite donnée aux recommandations de l'équipe spéciale sur des démarches intégrées visant à prévenir, réduire et prendre en compte les déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques	Examen et application des recommandations par les acteurs concernés, selon que de besoin	Diffusion d'informations par des moyens appropriés, par exemple, des manifestations parallèles, le site Web de la Convention	Recommandations émanant de l'équipe spéciale	Neuvième réunion
3	Inviter des experts et les organisations intéressées à collaborer avec le Comité exécutif et partager, selon que de besoin, des informations concernant	Meilleure connaissance et compréhension	Invitations à collaborer, notamment sur les questions clefs et les orientations	Modèle pour structurer les réponses	Neuvième réunion

<i>N</i> °	Activités	Résultats escomptés	Démarches éventuelles en matière de mise en œuvre (modalités potentielles)	Contributions indicatives nécessaires	Réunion(s) indicative(s) du Comité à laquelle/auxquelles l'activité est examinée/commencée
	les connaissances scientifiques relatives aux effets			Liste des experts à inviter	•
	des changements climatiques sur la mobilité des				
	êtres humains, y compris les migrations,				
	les déplacements et la réinstallation planifiée				

Activités prioritaires pour 2019-2021

des populations vulnérables

- Par l'intermédiaire du Comité exécutif, accroître le rôle de catalyseur du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, conformément à son mandat et à ses fonctions, notamment en :
 - Encourageant la coopération dans les domaines d'action pertinents, promouvant le dialogue et la cohérence et recensant les outils et les stratégies visant à prévenir, réduire et prendre en compte la mobilité des êtres humains, notamment les migrations, les déplacements et la réinstallation planifiée ;
 - Saisissant les occasions qui se présentent de contribuer aux politiques et processus internationaux pertinents dans le domaine de la mobilité des êtres humains, notamment les migrations, les déplacements et la réinstallation planifiée ;
 - Permettant un dialogue et des contacts permanents et bien structurés entre les organisations, les organes et les réseaux afin de favoriser l'échange d'expérience entre régions et pays.
- 5 Inviter les partenaires et les parties prenantes intéressées à déterminer les besoins en matière de capacités et à soutenir les efforts des pays en développement visant à prévenir, réduire et prendre en compte la mobilité des êtres humains liée aux effets néfastes des changements climatiques.

Secteur d'activité stratégique e): Coopération et facilitation renforcées concernant les mesures et l'appui, notamment le financement, les technologies et le renforcement des canacités, pour prendre en compte les pertes et préjudices liés aux effets péfastes des changements climatiques

	emoreement des capacites, pour prendre en compte	res per tes et prejudices	prejudices nes aux erreis nerastes des changements emmatiques			
1	Financement :	Production du	Invitation à soumettre des	Mandat de l'invitation	Invi	
		document technique	observations sur le type et la	à soumettre des	obse	

a) Le Comité exécutif aidera le secrétariat à déterminer la nature du document technique mentionné aux alinéas f) et g) du paragraphe 2 de la décision 4/CP.22, de telle sorte que ce document puisse être mis à la disposition des Parties avant la cinquantième session des organes subsidiaires (juin 2019) aux fins de l'examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques;

avant la cinquantième session des organes subsidiaires

Détermination de la portée du document

À titre de contribution à l'examen du Mécanisme international de Varsovie en 2019,

nature des mesures visant à observations remédier aux pertes et préjudices pour lesquelles un financement peut s'avérer nécessaire

Synthèse des observations, et examen par le Comité exécutif des observations visant à déterminer la portée du document technique

Mandat détaillé du document technique

Ressources pour la production du document

vitation à soumettre des observations avant la septième réunion

Document de synthèse avant la huitième réunion

Consultations avec le Comité permanent du financement à la huitième réunion

Production du document avant juin 2019

N°	Activités	Résultats escomptés	Démarches éventuelles en matière de mise en œuvre (modalités potentielles)	Contributions indicatives nécessaires	Réunion(s) indicative(s) du Comité à laquelle/auxquelles l'activité est examinée/commencée
		l'évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat		le domaine de l'action en faveur du climat	
	c) Inviter, en collaboration avec le Comité permanent du financement, les acteurs compétents à examiner les moyens de faciliter ou d'accroître, selon que de besoin, l'accès au financement en cas de pertes et préjudices aux niveaux régional et national.	Options pour mieux comprendre les moyens de faciliter ou d'accroître, selon que de besoin, l'accès au financement en cas de pertes et préjudices	Réunions, consultations	Centre d'échange d'informations sur le transfert des risques, rapports du Comité permanent du financement	Huitième et neuvième réunions
				Liste des acteurs intéressés potentiels	
2	Renforcement des capacités :	Amélioration des	Lettre au Comité de Paris	Contribution du Comité de Paris sur le renforcement des capacités	a) Avant la septième réunion
	a) Inviter le Comité de Paris sur le renforcement	connaissances, des capacités et des	sur le renforcement des capacités		
	des capacités et d'autres organismes compétents à recenser les lacunes dans les capacités de prendre en compte les pertes et préjudices et de recommander des moyens de combler ces lacunes;	de suivre les incidences et de permettre l'adoption de démarches mettant en lumière les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, tels que les phénomènes qui se	Participation des acteurs		
			production des le	Liste des acteurs ; production des lettres	
	b) Inviter les acteurs concernés à organiser des ateliers régionaux de parties prenantes afin de renforcer les capacités d'appliquer des lignes directrices relatives à la gestion globale des risques, y compris en tirant parti des enseignements tirés des		Recensement par le secrétariat et le Comité exécutif des acteurs concernés Lettre aux acteurs concernés et discussion avec eux	Lettre d'invitation au Président de l'Organe subsidiaire de mise en	b) Avant la huitième réunion
	essais réalisés et de tout projet pilote recensé;		Compilation des réponses		
	c) Inviter le Forum de Durban sur le renforcement des capacités à envisager de consacrer à la question des pertes et préjudices et des aspects connexes l'une de ses futures manifestations annuelles qui sont organisées pendant sa session et qui visent à réunir les acteurs participant au renforcement des capacités ;		Lettre d'invitation au Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre		c) Avant la huitième réunion

			Démarches éventuelles		Réunion(s) indicative(s) du Comité
			en matière de mise en œuvre	Contributions indicatives	à laquelle/auxquelles l'activité
N°	Activités	Résultats escomptés	(modalités potentielles)	nécessaires	est examinée/commencée

Activités prioritaires pour 2019-2021

4 Recenser les activités de suivi de l'examen du Mécanisme international de Varsovie, si nécessaire.

Abréviation : OMM = Organisation météorologique mondiale.